



Conseil Communal

Séance du 24 juin 2019

Réponse à l'interpellation de Madame Sarah SCHLITZ et Monsieur Quentin LE BUSSY

Objet : Pollution sonore à Renory, quelles solutions concrètes ?

Monsieur le Conseiller,

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec les riverains directs et le Comité de quartier.

À ma demande, la rencontre que vous proposez entre la Ville, le Port, la Région et les riverains a déjà eu lieu. J'ai souhaité que la police y soit également présente. Elle a permis aux riverains de s'exprimer mais également aux fonctionnaires régionaux de se saisir de la question et d'aborder le cadre réglementaire.

Lors de cette réunion, il a été décidé :

- D'examiner l'ensemble de l'activité de Liège Container Terminal ;
- De procéder à l'analyse de l'ensemble des dossiers d'urbanisme ;
- D'analyser le cas particulier la grue « mobile » qui est en permanence au même endroit ;
- D'analyser la zone de stockage ;

- D'adresser un rapport à la Ville de Liège.

Ce travail d'analyse a été effectué par le SPW. Une série d'infractions ont été mises à jour ainsi que la nécessité de réaliser une étude d'incidences pour la zone portuaire. Ce travail, et les procédures qui en découlent, prend du temps mais il est nécessaire d'agir dans un cadre réglementaire.

Un avertissement a été adressé à la société, lui enjoignant de se mettre en règle. Il s'agit d'une 1^{ère} étape à laquelle l'entreprise se montre réactive : elle a annoncé le déplacement de la grue mobile au Trilogiport pour septembre au plus tard ainsi que la mise en place d'un dispositif d'isolement plus conséquent. Ces informations ont été communiquées aux riverains début juin.

Un second courrier de la société nous est parvenu ce 19 juin, il confirme les mesures annoncées ainsi que la réduction du temps de travail de la grue qui ne fonctionnera plus la nuit, entre 21h et 7h du matin.

L'interdiction d'amarrage à hauteur de la rue Rivage en Pot est confirmé et d'application.

Par ailleurs, le Port Autonome de Liège s'est également saisi du dossier et son Conseil d'administration en a été informé. J'ai dit à l'époque – et je le redis ce soir : le développement économique de l'entreprise ne peut se réaliser au détriment du cadre de vie du quartier et de ses habitants.